

Pour parents et athlètes

Mars 2023

#### 1. But

Dans le but de protéger les athlètes des Espoirs Laval<sup>1</sup>, la politique adoptée par la FQSC (Éthique sportive - Fédération québécoise des sports cyclistes (fqsc.net) est appliquée à tous nos membres, dans le but de défendre une personne vivant avec des difficultés dans son environnement sportif, selon ses besoins. Espoirs Laval ne tolérera aucune forme d'abus, d'harcèlement, de négligence et/ou violence physique, psychologique ou sexuelle, et ce, dans tous les programmes et activités dispensés par elle-même et par ses membres (actifs, collectifs, individuels, affinitaires et honoraires).

## 2. Modalités pour un signalement ou une plainte

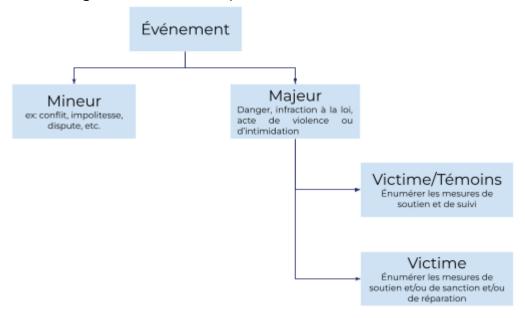
Le formulaire de signalement est disponible à tous les athlètes et parents directement sur le site web d'Espoirs Laval. (voir Annexe)

Le directeur général est disponible pour répondre aux questions des athlètes et parents et les guider à travers ce processus. Dans l'incertitude, le DG travaille en étroite collaboration avec l'organisme Sport'Aide. La présidente du CA est aussi disponible pour guider l'athlète qui souhaiterait porter plainte.

Responsable du registre des événements : Direction générale et Présidente

Lors d'une situation d'abus, de violence ou d'intimidation, la victime ou le témoin doit suivre l'arbre décisionnel suivant pour procéder à un signalement ou une plainte :

Indiquer le moyen ou la personne Évaluation du signalement ou de la plainte



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Espoirs Laval inclut le Club Cycliste Espoirs Laval (U9 à U17) ainsi que Espoirs Quilicot (U19 et U23)

Événement mineur		Événement majeur					
Conflit, impolitesse, dispute, etc.	Danger, infraction à la loi, acte de violence ou d'intimidation				ou		
	G II	Actions à mettre en place					
	Victime/témoin Auteur/complice						
		Énumére	r	les	Énumérer	les	
		mesures		de	mesures	de	
		soutien	et	de	soutien	et/ou	
		suivi			sanction	et/ou	
					réparation	et de	
					suivi		
	*Remplir le formulaire						
		Disponible sur le site web					

#### Ententes externes:

- L'officier aux plaintes est la première instance à consulter pour déposer une plainte : Éthique sportive - Fédération québécoise des sports cyclistes (fgsc.net)
- Le service de police peut toujours être contacté par la victime pour porter plainte. Espoirs Laval travaille en collaboration avec la police de Laval.
- Un service d'écoute, d'accompagnement et d'orientation est aussi disponible pour les athlètes avec Sport'aide : <u>aide@sportaide.ca</u> ou 1-833-211-AIDE (2433)

### <u>Évaluation de la gravité du comportement en vue d'une intervention adaptée et graduée<sup>2</sup></u>

Gradation d'une intervention dans un contexte d'abus, de violence ou d'intimidation					
	Gravité faible	Gravité modérée	Gravité élevée		
Fréquence	À l'occasion	Souvent	De façon continue (plusieurs fois		
			par entraînement, événements		
			ou semaine)		
Persistance	Passager	Persiste depuis plus d'une	Persiste depuis plus d'un mois		
		semaine			
Constance	Dans un seul endroit	Dans plus d'un endroit ou	Dans différents contextes (ex :		
		contexte	site d'entraînement, site de		
			compétition, transport, réseaux		
			sociaux, aures)		
Intensité	Impact mineur pour soi ou	Entraîne une perturbation	Entraîne une perturbation grave		
	pour les autres	pour le jeune ou dans son	pour le jeune ou dans son		
		entourage	entourage		

Autres éléments à prendre en considération
Légalité de l'acte (violation ou non à un règlement, à une loi, au Code criminel ou au Code civil)
Nature de l'intention (exemple : acte délibéré ou non; acte motivé par le plaisir, la colère, la peur, la recherche d'attention)
Âge des athlètes impliqués (auteurs, témoins, victimes), niveau scolaire, maturité, forces, vulnérabilité, diagnostic, médication, besoins, histoire familiale, sociale, scolaire et légale.
Déséquilibre dans le rapport de force
Capacité plus ou moins grande de la personne qui subit l'agression à se défendre (malaise, détresse, protestation, demande d'aide, etc.)
Circonstances liées au comportement (le fil des événements, le contexte avant, pendant ou après l'événement)
Possibilité de récidive

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Adapté du dossier climat scolaire, violence et intimidation. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017)

# Actions, mesures de soutien et encadrement, sanctions et suivis

	Actions	Mesures de soutien	Sanctions disciplinaires	Suivi
Victime	<ul> <li>Rencontre avec l'athlète.</li> <li>Assurer sa sécurité si nécessaire.</li> <li>Vérifier son état psychologique.</li> <li>Recueillir l'information nécessaire pour analyser la situation</li> <li>Informer l'athlète qu'un suivi sera fait.</li> <li>Aviser les parents si l'athlète est mineur.</li> <li>Consulter Sport'Aide au besoin.</li> <li>https://youtu.be/OcNoWbO9k-g.</li> </ul>	Références aux ressources externes si nécessaire.	N/A	Rencontres de suivi pour s'assurer que l'athlète soit en sécurité et que les mesures de soutien et d'encadrement soient mises en place par les Espoirs Laval/Quilicot.

Intimidat eur présumé	<ul> <li>Rencontre avec l'intimidateur présumé par le DG.</li> <li>Rappel du code de conduite et des comportements attendus.</li> <li>Exiger que tous les comportements de violence et d'intimidation cessent immédiatement.</li> <li>Appliquer les sanctions en fonction de l'analyse de la situation.</li> <li>Offrir le soutien et l'encadrement nécessaire.</li> <li>Aviser les parents si l'athlète est mineur.</li> </ul>	<ul> <li>Références aux ressources externes si nécessaire.</li> <li>Contrat d'engagement dans lequel l'athlète s'engage à respecter le code de conduite et à cesser tous les comportements de violence ou d'intimidation.</li> </ul>	Tout dépendant la gravité et la nature des gestes posés, les sanctions suivantes peuvent être appliquées:  Arrêt d'agir, Rencontre avec la direction, Rencontre avec les parents, Réparation des torts, Suspension du club à court terme, expulsion du club ***La police et l'officier aux plaintes peuvent être appelés à intervenir au	Rencontres de suivi pour s'assurer que l'athlète ait pris conscience de ses comportements et qu'il respecte ses engagements.
Témoin	<ul> <li>Offrir le soutien et l'encadrement nécessaire.</li> <li>https://youtu.be/f2csLC Hblgl</li> </ul>	<ul> <li>Sensibiliser sur le rôle important des témoins dans de telles situations.</li> <li>Références aux ressources externes si nécessaire.</li> </ul>	<b>besoin.</b> N/A	Suivi afin de vérifier si les mesures de soutien et d'encadrement sont mises en place.

# 3. Sanction possible

En cas d'infraction au code d'éthique de la FQSC un membre peut se voir imposer l'une des sanctions suivantes. L'intensité de la sanction est déterminée selon plusieurs facteurs tels que la gravité et la récidive. Il ne s'agit pas d'une gradation de sanction.

- Avertissement verbal
- Avertissement aux parents
- Avertissement écrit avec mise à l'avis de la présidente et du conseil d'administration
- Suspension de la compétition ou des entraînements
- Exclusion du club

Cette liste ne constitue pas l'ensemble des sanctions possibles. Au besson le club se réserve le droit de transférer une dossier au service de police ou autres instances habilitées.

Formulaire de signalement ou de plainte					
*Ce document est cor	·	sonne responsable du traite nte pourra le lire.	ment du signalement		
	Date de la prise	e de déclaration :			
Je remplis ce formula	ire parce que :				
□ Je vis de l'intimidatio	n ou un acte de	Je suis témoin d'intimid	ation ou d'acte de		
violence.		violence.			
Nom de la personne d	qui vit de l'intimidation	ou de la violence :			
Auteur(s) des gestes :					
Témoin(s):					
	Date	de l'événement :			
Endroit où l'incident s	s'est déroulé (préciser s	'il s'agit d'internet) :			
Depuis combien de te	emps la situation dure-t	t-elle?			
<ul> <li>Quelques jours</li> </ul>	□ Plus d'une semaine	□ Un mois	□ Plus d'un mois		
Combien de fois cela	est-il arrivé?				
<ul> <li>Plusieurs fois par</li> </ul>	Une fois par jour	<ul> <li>Plusieurs fois par</li> </ul>	Une fois par		
jour		semaine	semaine		
<ul> <li>Quelques fois par mois</li> </ul>	□ Autre :				
Explique dans tes mo as vus ou ce que tu as	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	ı peux aussi cocher les cor	nportements que tu		
<ul> <li>Violence physique : faire bousculer, trébucher, contraindre, etc.</li> </ul>	□ Violence verbale : Insulte, menace, moquerie, remarque homophobe ou raciste, etc.	□ Vandalisme : s'approprier ou détruire le bien d'autrui, etc.	<ul> <li>Geste ou remarque</li> <li>à caractère sexuel</li> </ul>		
<ul> <li>Sociale: propagation de mensonge ou de rumeur, humiliation,</li> </ul>	□ Exclusion : Isolement, etc.	□ Autre :			

# Nom de la personne qui accueille le signalement ou la plainte :

À compléter par le DG :

#### Nom de l'intervenant :

Critères pour statuer	□ Inégalité des pouvoirs
sur l'intimidation :	□ Intention ou non de faire du tort
Présence des 4 critères	□ Sentiment de détresse chez la victime
= intimidation	□ Répétition des gestes sur une certaine période

#### Interventions que vous avez préconisé auprès (cochez) :

Victime(s)	□ Rédiger la version des faits.
	□ Rassurer
	□ Mesure de protection (s'il y a lieu)
	□ Appel aux parents
	□ Référence aux ressources externes si nécessaire
Intimidateur(s)	□ Intervention immédiate dans le groupe (s'il y a lieu)
	□ Rédiger version des faits
	□ Retrait temporaire – Discussion avec CA des mesures prises
	□ Appel aux parents
Témoin(s)	□ Rédiger la version des faits.
	□ Rassurer
	□ Mesure de protection (s'il y a lieu)
	□ Appel aux parents
	□ Référence aux ressources externes si nécessaire
Dates des suivis :	